

# DELIBERATION N°D2025\_34 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 15 mai 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widéd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS et Nicolas BAYART.

**Absents excusés** : M. Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT.

Date de convocation : 09 mai 2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14 + 2 pouvoirs

Monsieur Eric CHASSAGNE  
a été nommé secrétaire de séance

## **OBJET : programme voirie 2025 – Approbation et demande de subvention**

M. Carlos Rubio, adjoint au Maire, informe les membres de l'assemblée du projet du programme de travaux de voirie pour l'année 2025.

Le devis estimatif s'élève à 186 172,00€ TTC pour la réfection des routes de Germany et Saint-Sylvestre et des réfections localisées.

Il convient à présent d'approuver l'opération, d'autoriser le lancement du marché de travaux et de solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention CDAS 2025.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

A l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de travaux décrits ci-dessus;
- **AUTORISE** le lancement du marché de travaux pour ce programme de voirie 2025 ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à solliciter auprès du Département une subvention CDAS pour l'année 2025.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

Le secrétaire de séance,  
Eric CHASSAGNE

Acte certifié exécutoire le : 19 MAI 2025  
Télétransmis en préfecture le : 19 MAI 2025  
Mis en ligne le : 19 MAI 2025

19 MAI 2025



# DELIBERATION N°D2025\_35 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 15 mai 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

**Présents** : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS et Nicolas BAYART.

**Absents excusés** : M. Mathieu BEHAGHEL (pouvoir donné à Mme Volcy LEROUGE) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

**Absents** : Mmes Alexandra BEAUQUIS et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT.

Date de convocation : 09 mai 2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14 + 2 pouvoirs

Monsieur Eric CHASSAGNE  
a été nommé secrétaire de séance

## **OBJET : Echange de terrain – secteur de Joudrain**

La proposition d'échange de terrains avec les consorts André à Joudrain en vue du réaménagement de l'aire de collecte de tri et point OM (Délibération n° D2023\_49 du 12 octobre 2023) a fait l'objet de nouvelles négociations.

Le projet proposé est présenté comme suit : la commune va échanger une partie de la parcelle AE n° 536 située à l'arrière du point de collecte avec la parcelle AE 838 et une bande de terrain sur les parcelles AE 537 et AE 839 pour une superficie d'environ 514 m<sup>2</sup>. Cet échange est prévu sans soulte.

La commune prend à sa charge les frais d'acte et de géomètre.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

### **A l'unanimité :**

- **ABROGE** la délibération n° D2023\_49 du 12 octobre 2023 ;
- **APPROUVE**, l'échange de terrains sans soulte, comme décrit ci-dessus ;
- **DÉCIDE** que la commune prend à sa charge les frais d'acte et de géomètre ;
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire, à signer l'acte et tout document s'y afférant.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire,  
Jean-Pierre LACOMBE

Le secrétaire de séance,  
Eric CHASSAGNE

19 MAI 2025  
Acte certifié exécutoire le :  
Télétransmis en préfecture le : 19 MAI 2025  
Mis en ligne le :  
19 MAI 2025

